



RAPPORT 2019

PROJET CAFI

Coordination d'actions inter-acteurs aux frontières intérieures

Sommaire :

1.	Introduction.....	2
1.	Chiffres 2019	3
2.	Actions de la CAFI en 2019	4
2.1.	Action de la CAFI en 2019 : suivi et diagnostic en continu.....	4
A.	Frontière italienne, axe Vintimille-Menton-Nice	4
B.	Frontière italienne, axe Oulx-Montgenèvre-Briançon	6
C.	Frontière franco-espagnole occidentale, axe Irun-Hendaye-Bayonne	7
D.	Autres acteurs	7
2.2.	Action de la CAFI en 2019 : organisation d'actions collectives pour soutenir le plaidoyer	9
A.	Actions collectives de terrain	9
B.	Plaidoyer national : demande de création d'une commission d'enquête parlementaire	12

1. Introduction

❖ *De la CAFFIM à la CAFI*

Depuis le printemps 2017, les associations Amnesty International France, La Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières et Secours Catholique-Caritas France, coordonnent leur action sur les différents aspects relatifs aux droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées à la frontière franco-italienne.

Ces cinq ONG, complémentaires en termes de compétences, de réseaux locaux actifs, de partenariats avec d'autres acteurs, de France et d'Italie, et fortes de leur notoriété auprès de l'opinion et des pouvoirs publics, agissent ensemble pour dénoncer les violations graves des droits des personnes à la frontière franco-italienne.

Ce rapprochement s'est formalisé par la création à l'automne 2017 d'un poste salarié commun de « chargée de coordination » destiné à apporter un soutien aux actions et aux acteurs intervenant des deux côtés de la frontière (projet CAFFIM, acronyme pour Coordination d'Actions à la Frontière Franco-Italienne pour la défense des personnes Migrants).

Début 2019, les associations pilotant la CAFFIM ont décidé d'élargir leur action commune à d'autres frontières intérieures et ont ainsi fait évoluer leur initiative en projet CAFI (Coordination d'Action inter-acteurs aux Frontières Intérieures). En effet, que ce soit à la frontière italienne, britannique ou espagnole, les constats se ressemblent :

- Pratiques administratives et policières qui s'affranchissent du cadre juridique national : refoulements et « raccompagnements » aux frontières sans respect minimal des règles de procédure, refoulement de mineur-e-s isolé-e-s, refus d'enregistrement des demandes d'asile et de protection, etc.
- Absence de dispositif d'accueil humanitaire, voire destruction des initiatives et dispositifs existants (tels que des espaces de mise à l'abri, lieux de répit, dispositifs sanitaires, etc.).
- Pratiques policières utilisant des méthodes brutales, violentes, souvent illégales (destruction des biens et effets personnelles), des pratiques de harcèlement à l'égard des personnes migrantes et réfugiées.
- Refus de coopération, intimidation, harcèlement et finalement poursuites judiciaires (criminalisation des aidants) à l'égard des réseaux d'acteurs citoyens et des associations.

❖ *Missions de la CAFI*

En pratique, la CAFI a deux missions principales :

- Le diagnostic en continu de la situation et des besoins afin de permettre la transmission des informations, le développement du réseau, le renforcement des acteurs et la réflexion sur des actions communes à impulser.
- L'organisation d'actions collectives mobilisant les acteurs et militant-e-s de différents réseaux : observations à la frontière, actions contentieuses contre les refoulements illégaux, actions de communication et de plaidoyer.

Le projet CAFI vise ainsi, en collaboration avec des partenaires nationaux et locaux, à faire respecter l'ensemble des droits des personnes migrantes et réfugiées aux frontières intérieures.

1. Chiffres 2019

La CAFI en 2019 c'est :

- ✚ Un comité de pilotage (Copil) composé de cinq associations : Amnesty International France, La Cimade, Médecins du monde, Médecins sans frontières, Secours Catholique Caritas France.
- ✚ Neuf réunions en Copil à Paris et une journée de réunion CAFI à Briançon en mars 2019 avec une cinquantaine de membres associatifs.
- ✚ Sept missions terrain à Briançon, Hendaye et Calais tout au long de l'année ; des déplacements fréquents et réguliers à la frontière entre Menton et Vintimille.
- ✚ Des actions collectives sur différents territoires frontaliers :
 - Une saisine du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants en juillet 2019 ;
 - 13 signalements auprès du procureur de la République de Nice en juin-juillet 2019 ;
 - 46 observations ponctuelles à Menton de janvier à décembre 2019 ;
 - Trois observations à Montgenèvre en février, mai et septembre 2019 ;
 - Une participation active à la Grande maraude à Montgenèvre en mars 2019 ;
 - Une action d'observation en continue, pendant 3 jours, à Hendaye en juillet 2019.
- ✚ Des prises de positions publiques :
 - Trois communiqués de presse :
 - 8 février 2019 : « *Hautes-Alpes : un nouveau décès, conséquence tragique des politiques migratoires* » ;
 - 16 juillet 2019 : « *Nos associations saisissent des instances au niveau national et international pour que cessent les atteintes aux droits à la frontière franco-italienne* » ;
 - 4 décembre 2019 : « *Nous demandons une commission d'enquête parlementaire pour le respect des droits des personnes exilées à nos frontières* ».
 - Une tribune publiée le 10 mars 2019 : « *Vouloir sauver des vies n'est pas un délit, dans les montagnes comme ailleurs* » ;
 - Une lettre ouverte aux député·e·s publiée le 30 septembre 2019 : « *Mesdames et Messieurs les Députés, ne vous trompez pas de débat !* ».
 - Une conférence de presse tenue le 4 décembre 2019 à Paris en présence des représentant·e·s au niveau national des associations de la CAFI afin de demander la création d'une commission d'enquête parlementaire pour le respect des droits des personnes migrantes aux frontières.
- ✚ Des alertes et rendez-vous institutionnels tout au long de l'année (ministère de l'intérieur, préfecture des Alpes-Maritimes, député·e·s, organisations internationales, procureur).
- ✚ Une action collective de mobilisation réunissant plus de 1 000 personnes au même moment aux trois frontières, le 4 décembre 2019.

2. Actions de la CAFI en 2019

2. 1. Action de la CAFI en 2019 : suivi et diagnostic en continu

Le recueil et le suivi des informations sur les territoires frontaliers a permis une connaissance précise de la situation, en particulier pour les membres des associations de la CAFI au niveau national, par le biais des synthèses périodiques et des réunions en comité de pilotage à Paris (neuf réunions en 2019) ainsi que des échanges réguliers sur des projets spécifiques.

Les données partagées en 2019 ont principalement concerné la frontière italienne, sur l'axe Vintimille-Menton-Nice d'une part (A), l'axe Oulx-Montgenèvre-Briançon d'autre part (B), mais aussi la frontière espagnole, sur l'axe Irun-Hendaye-Bayonne (C). Des échanges avec d'autres acteurs, notamment universitaires, ont permis d'alimenter également ce recueil d'informations (D).

Par ailleurs, la situation à la frontière franco-britannique a été suivie par le biais des remontées directes des équipes locales des associations de la CAFI présentes et actives sur le littoral Nord et via les liens avec la Plateforme de Soutien aux Migrant-e-s (PSM), intégrant ainsi les problématiques de ces territoires dans le plaidoyer national.

A. Frontière italienne, axe Vintimille-Menton-Nice

➤ Situation en 2019

L'année 2019 n'a pas été marquée par de grands changements au niveau des pratiques et de la situation générale à la frontière entre Vintimille et Menton : les contrôles et les refoulements systématiques vers l'Italie de toutes les personnes en situation irrégulière (ou soupçonnées de l'être) ont été quotidiens. Selon les observations des volontaires présent-e-s à la frontière et rencontrant toutes les personnes refoulées en Italie (Kesha Niya Kitchen), environ 35 personnes par jour (en moyenne) ont été refoulées en 2019 (les chiffres de refus d'entrée du ministère de l'intérieur n'ont pas encore été communiqués). Cette moyenne n'était pas régulière sur l'année, par exemple en octobre le nombre de personnes refoulées était particulièrement élevé (1975 sur le mois, soit environ 66 personnes par jour).

Comme le montrent les observations des participant-e-s aux missions d'observations de la CAFI-Anafé (voir page 8), les autorités françaises ne respectaient toujours pas les obligations légales lors de ces contrôles et refoulements (contrôles au faciès, non-respect des garanties procédurales, privation illégale de liberté, absence de protection de mineur-e-s, impossibilité de demander l'asile). Par ailleurs, les témoignages recueillis par les volontaires de Kesha Niya ont fait état de nombreuses violences policières, physiques et verbales, que cela soit lors de l'arrestation (utilisation de gaz lacrymogène dans les toilettes des trains) ou pendant le maintien au poste de la PAF à Menton. Ces violences ont atteint leur paroxysme en octobre-novembre 2019, lorsque les personnes interpellées étaient si nombreuses qu'elles étaient très souvent maintenues enfermées toute la journée et que des violences de la part des forces de l'ordre étaient quotidiennement rapportées (insultes, coups, confiscation de document ou d'argent, gazage dans le lieu de privation de liberté,...).

A Vintimille, les personnes exilées trouvaient principalement refuge en 2019 au camp de la Croix-Rouge, qui a compté entre 200 et 350 personnes tout le long de l'année, avec un turn-over parfois important. Malgré des rumeurs de fermeture suite à l'élection d'un nouveau maire soutenu par

Matteo Salvini (Ligue du Nord), le camp n'a pas fermé, seules les règles de fonctionnement ont été modifiées (accueil inconditionnel pendant cinq jours puis enregistrement d'une demande d'asile en Italie pour y rester).

Autrement, en raison de l'évacuation des camps en 2018, les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas aller dans le camp (pour différentes raisons, qu'elles n'aient pas été enregistrées en Italie ou qu'elles n'aient fait que passer par Vintimille par exemple) ont dormi sur la plage, à la gare, mais étaient peu visibles en ville. Pour les besoins fondamentaux, l'accueil de jour de la Caritas était ouvert (distribution d'un repas le matin et de vêtements) et le repas du soir a été assuré principalement par Kesha Niya Kitchen, parfois accompagné de bénévoles de Médecins du Monde.

L'origine et le parcours des personnes en migration refoulées à la frontière franco-italienne ont été diverses en 2019 : beaucoup de personnes nouvellement arrivées en Italie (par la Méditerranée et le sud de l'Italie et surtout par la route des Balkans) mais aussi des personnes ayant vécu plusieurs mois ou années en Italie, en procédure d'asile ou même ayant une situation administrative stable.

➤ **Recueil et transmission des informations, diagnostic et mise en lien**

Les informations sur la situation à la frontière franco-italienne, recueillies grâce à un suivi sur le terrain et à un soutien des acteurs locaux, concernent principalement :

- La situation des personnes migrantes autour de la frontière franco-italienne, en France et en Italie ;
- Les pratiques des autorités françaises et italiennes autour de la frontière franco-italienne ;
- Les activités des associations, collectifs, et de tout type d'acteur, engagé·e-s auprès des personnes migrantes autour de la frontière franco-italienne, en France et en Italie, ainsi que les poursuites judiciaires contre ces acteurs.

Le suivi de la situation et la connaissance globale des problématiques se sont faits par le biais de rencontres régulières avec les acteurs du terrain, en particulier les volontaires de Kesha Niya Kitchen, étant au plus proche de la situation, mais aussi les associations de Vintimille, complétés par le suivi des listes mail de diffusion, des actions associatives, des réseaux sociaux, des articles de presse, etc.

Le support des acteurs locaux s'est principalement concrétisé par :

- La diffusion de messages sur la situation à Vintimille et à la frontière sur la liste CAFFIM (130 personnes inscrites, de 35 associations italiennes et françaises) ;
- L'orientation des acteurs ou la mise en lien sur des situations particulières ;
- Le soutien des volontaires de Kesha Niya (par la participation à la rédaction de fiches d'information, par des formations informelles sur le droit français, par le suivi quotidien pour répondre aux questions, ou par une présence régulière, sans oublier une mise en lien avec des avocat·e-s [en 2019, le tribunal administratif de Nice a rendu deux décisions constatant l'illégalité des refus d'entrée opposés à un demandeur d'asile et à un mineur isolé, grâce au travail de Kesha Niya]) ;
- L'impulsion et le suivi de l'implication des avocat·e-s français·e-s pour contester les refoulements illégaux (organisation de visites sur le terrain et accompagnement).

B. Frontière italienne, axe Oulx-Montgenèvre-Briançon

➤ Situation en 2019

Les arrivées à Briançon par les montagnes et par des sentiers dangereux ont continué en 2019, mais les personnes en migration ont été moins nombreuses à emprunter ce parcours par rapport à 2018 (selon les chiffres communiqués par le Refuge de Briançon, où sont accueillies la quasi-totalité des personnes arrivant à Briançon). 1960 personnes sont arrivées en 2019 contre 5202 en 2018 (et 2197 sur cinq mois en 2017). Par exemple, 714 sont arrivées en juillet 2018 et 161 en juillet 2019 ou encore 291 en décembre 2018 et 61 en décembre 2019.

A la frontière, à Montgenèvre et dans les montagnes alentour, les pratiques de poursuites des personnes exilées par les forces de l'ordre dans la montagne et de refoulements systématiques sans respect des procédures, à l'instar des pratiques à Menton, ont continué en 2019. Des violences policières ont également été rapportées, en particulier en début d'année 2019.

Toutefois, deux modifications notables ont eu lieu en 2019 :

- A partir du printemps 2019, les mineur-e-s isolé-e-s interpellé-e-s à la frontière (ou s'y présentant directement) ont été pris en charge par les autorités françaises et non plus refoulés systématiquement comme en 2018 ;
- Jusqu'au printemps 2019, les forces de l'ordre françaises raccompagnaient les personnes refoulées à Clavière, où se trouvaient la police italienne à l'entrée du village. Après cette période, les forces de l'ordre italiennes ont modifié leur pratique : elles viennent directement au poste de police français de Montgenèvre pour chercher les personnes refoulées et les raccompagner en Italie, soit à Cesane soit à Oulx soit à Bardonecchia. Certaines personnes refoulées ont témoigné avoir attendu plusieurs heures (au-delà du « délai raisonnable » admis de quatre heures) privées de liberté avant d'être prises en charge par la police italienne.

Par ailleurs, du côté des actions associatives locales, les maraudes ont continué toute l'année 2019, malgré le harcèlement des forces de l'ordre et les procès de certain-e-s maraudeurs et maraudeuses, pour pouvoir porter secours aux personnes en détresse en montagne. De plus, à la suite du décès d'un jeune homme d'hypothermie en février 2019, Médecins du Monde a décidé d'apporter son soutien aux maraudes par le biais d'une unité médicale mobile, en partenariat avec Tous migrants, pendant la fin de l'hiver 2019 puis à partir de l'automne 2019.

➤ Recueil et transmission des informations, diagnostic et mise en lien

Le suivi de la situation s'est principalement fait lors de missions de terrain à Briançon (quatre déplacements en 2019) et par le biais des listes mail de diffusion, le contact à distance avec les acteurs locaux, des articles de presse, des actions associatives (notamment la journée « santé » organisée par Médecins du Monde le 8 février 2019), etc.

Les informations concernant la situation à cette frontière, les communiqués ou encore les actions associatives ont notamment été transmises via la liste CAFFIM.

C. Frontière franco-espagnole occidentale, axe Irun-Hendaye-Bayonne

Lieu de passage de personnes en migration depuis des années, le Pays Basque a vu le nombre de personnes en migration augmenter fortement à partir de l'été 2018, de nombreuses personnes se retrouvant à la rue à Bayonne avant de pouvoir prendre des transports pour une autre destination. Les militants et militantes locales se sont rapidement organisés et un lieu d'accueil a ouvert, en lien avec la mairie de Bayonne, fin 2018. Parallèlement, de nombreux témoignages de refoulements à chaud, ou du moins sans respect des procédures (à l'instar de la frontière italienne) sont parvenus aux associations.

En 2019, le nombre de personnes empruntant ce parcours était moins important (de centaines d'arrivées par jour en 2018 à une centaine par mois en 2019), mais les refoulements illégaux ont perduré. Selon les témoignages, il existait une forte collaboration entre les services de police espagnols et français, présents dans les mêmes locaux pour faciliter les refoulements/réadmissions.

Destinataires de ces alertes, les associations de la CAFI ont décidé de mener une première mission de terrain pour faire du lien avec leurs équipes locales et d'autres acteurs locaux pour récolter des informations. Suite à cette mission, des contacts ponctuels ont eu lieu en 2019 avec les équipes locales pour faire le point sur la situation et les pratiques, et des échanges avec l'Anafé, investie également sur cette frontière, ont permis de suivre également les informations. Cela a notamment permis d'intégrer la dénonciation des pratiques illégales à cette frontière dans le plaidoyer national.

D. Autres acteurs

➤ Liens avec la recherche universitaire

De nombreux chercheurs et chercheuses sont intéressés par la question des frontières intérieures, les pratiques des autorités françaises, les conséquences sur les territoires ou encore les actions associatives.

En 2019, deux projets de recherches sur les frontières ont été lancés :

- L'Observatoire des Territoires Frontaliers, composé de chercheurs et chercheuses de Nice, d'Italie du Nord et de Lille-Calais, ainsi que la CAFI. Le but de cet Observatoire est l'organisation de quatre séminaires dans des villes frontières (Nice, Vintimille, Calais et Briançon) comprenant un « séminaire interne » entre membres du projet afin d'échanger sur des sujets et réfléchir collectivement à des thématiques communes à la frontière franco-italienne et à celle franco-britannique (action des associations, racisme à la frontière, pratiques policières, etc.) et un « séminaire externe » à destination du public, composé principalement d'acteurs du terrain.

Trois des quatre séminaires prévus dans le cadre de cet observatoire ont eu lieu en 2019 :

- Deux séminaires à Nice et à Vintimille en juin 2019 : intervention de la CAFI lors du séminaire externe de Vintimille sur « *La présence et l'action des acteurs de terrain sur divers lieux-frontières* ».
- Un séminaire à Calais en octobre 2019 : intervention lors du séminaire externe sur les mobilisations à la frontière franco-italienne.

- Le projet Dispow qui porte sur « *Le pouvoir discrétionnaire de l'Etat à ses frontières* », est composé d'une dizaine de chercheurs et chercheuses et se propose « *d'analyser les controverses socio-juridiques en lien avec la gestion des frontières en France, dans le but de comprendre leurs origines, les différentes conceptions de la justice qu'elles symbolisent, la façon dont elles questionnent...* ». Des échanges ponctuels ont eu lieu en 2019 avec certain·e·s membres de ce projet, notamment sur les pratiques des autorités françaises et les actions associatives à la frontière franco-italienne.

➤ **Autres interventions**

- Journée « Frontières » organisée par les Etats Généraux des Migration (EGM) de Caen et à l'invitation de La Cimade Normandie le 5 octobre 2019 à Caen : co-animation d'un atelier, avec la PSM, sur « *Les mobilisations aux frontières nationales : Grande-Bretagne, Espagne et Italie* », où a été évoqué « *l'intérêt d'allier action militante locale et mobilisations conjointes entre les différents territoires frontaliers.* »
- Participation à un ouvrage collectif à destination du grand public sur le processus de « frontierisation », en lien avec l'Observatoire des migrations des Alpes-Maritimes.
- Entretiens individuels avec des membres de l'Observatoire des migrations des Alpes-Maritimes.
- Echanges avec des étudiant·e·s :
 - Intervention dans un séminaire du Master 2 « Migration study » à l'université de Nice sur les mobilisations associatives et citoyennes.
 - Echanges avec des étudiant·e·s de Namur en visite sur le terrain de la frontière franco-italienne.
- Entretiens avec des journalistes de médias français et étrangers pour des informations générales, des orientations vers d'autres acteurs, ou des interviews.

2.2 Action de la CAFI en 2019 : organisation d'actions collectives pour soutenir le plaidoyer

Les actions collectives organisées en 2019 ont eu plusieurs objets : le recueil d'informations pour alimenter le plaidoyer et la communication, la mobilisation inter-associative afin de mettre en lumière et sensibiliser sur le sujet de la violation des droits aux frontières, la saisine de différentes autorités, ou encore la mise en lien de territoires frontaliers.

Ces actions ont été mises en œuvre d'une part sur chaque terrain (frontière franco-italienne, de Menton à Briançon, frontière franco-espagnole sur l'axe Hendaye-Irun) et d'autre part au niveau national.

A. Actions collectives de terrain

❖ Frontière franco-italienne, général

- Saisine du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants

Le 15 juillet 2019, les cinq associations de la CAFI, l'Anafé ainsi que 13 associations françaises et italiennes, ont saisi le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants au sujet des violations des droits des personnes migrantes à la frontière franco-italienne, de Menton à Montgenèvre. Les pratiques illégales ayant fait l'objet de la saisine concernaient :

- Le non-respect de la procédure de refus d'entrée envers les personnes en migration interpellées à la frontière ;
- L'impossibilité de demander l'asile pour les personnes renvoyées vers l'Italie ;
- La non-protection des mineur·e·s isolé·e·s ;
- La détention arbitraire, en particulier au poste de la police aux frontières de Menton.

Cette saisine a fait l'objet d'un communiqué de presse inter-associatif publié le 16 juillet 2019 (signé par 20 associations) : [« Nos associations saisissent des instances au niveau national et international pour que cessent les atteintes aux droits à la frontière franco-italienne »](#). Il a été repris par de nombreux médias italiens, nationaux, régionaux et locaux.

Aucune suite n'a été donnée à cette saisine par le Rapporteur, malgré deux relances en 2019.

- Plaidoyer auprès de la Direction générale des étrangers en France (DGEF - ministère de l'Intérieur)

A la suite du rendez-vous avec la DGEF obtenu en décembre 2018, d'autres alertes lui ont été adressées en 2019 concernant la situation des personnes migrantes à la frontière franco-italienne, notamment à propos des conditions de privation de liberté à Menton. Une légère amélioration de ces conditions a été observée par la suite (séparation effective des hommes et des femmes, collation distribuée pour les personnes enfermées toute la nuit).

Par ailleurs, les chiffres des refus d'entrée 2018 ont été demandés au ministère de l'Intérieur, en particulier ceux opposés à la suite d'une demande d'entrée sur le territoire au titre de l'asile et ceux

opposés aux mineur·e·s isolé·e·s. En l'absence de réponse du ministère, la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) a été saisie.

❖ **Frontière franco-italienne, axe Vintimille-Menton-Nice (avec l'Anafé)**

- Coordination d'observations régulières des pratiques des forces de l'ordre françaises à Menton : mobilisation et formation de nouveaux et nouvelles participantes (en particulier des étudiant·e·s), suivi des observations (via un groupe WhatsApp), proposition d'une charte, compilation des données, réunions, informations, etc.
 - Une vingtaine d'observateurs et observatrices, membres de plusieurs associations (Anafé, Amnesty International France, La Cimade, AdN, Roya Citoyenne, MRAP) ont été mobilisées en 2019 ;
 - 46 observations ont été réalisées en 2019, au cours desquelles 506 refoulements ont été constatés depuis le poste de la police aux frontières de Menton vers l'Italie, sans respect de la procédure.

La question de la production d'attestations (témoignage) s'est posée plusieurs fois en 2019, en soutien d'actions juridiques individuelles ou collectives, notamment pour alimenter un signalement déposé auprès du procureur de Nice. Une méthodologie a donc été proposée aux personnes souhaitant rédiger de telles attestations dans le cadre CAFI-Anafé.

- Action de signalements – juin 2019 impulsion et coordination du dépôt, par quatre associations (Anafé, We World, Oxfam Italy et Iris-Progetto 20k), de signalements auprès du procureur de Nice concernant 13 cas de privation de liberté illégale.

Un communiqué de presse inter-associatif (signé par 20 associations) a accompagné cette action (communiqué commun à la saisine du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants et aux signalements, publié le 16 juillet 2020): [« Nos associations saisissent des instances au niveau national et international pour que cessent les atteintes aux droits à la frontière franco-italienne »](#).

- Plaidoyer auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes :

Un courrier inter-associatif détaillant les atteintes aux droits par les forces de l'ordre observées à Menton (par les observateurs et observatrices régulières) a été adressé au préfet des Alpes-Maritimes en mai 2019. A la suite de la désignation d'un nouveau préfet, un rendez-vous a pu être obtenu avec lui en novembre 2019 afin de porter nos demandes (respect des droits par les forces de l'ordre, accès la procédure d'asile, protection des mineurs isolés, accès à la santé, fin de la détention arbitraire, conditions d'enfermement, etc.). Si les réponses de la préfecture n'ont pas été satisfaisantes, une légère amélioration sur le terrain a été observée à la suite de ce rendez-vous (moins de personnes détenues en même temps et moins de témoignages de violence policière).

❖ **Frontière franco-italienne, axe Oulx-Montgenèvre- Briançon**

- Grande maraude du 15 mars 2019 (réunissant plus de 400 personnes) – organisée par Tous Migrants et soutenue par les associations de la CAFI (photos [ici](#)) :

- Soutien à la mobilisation (invitation inter-associative) ;
- Soutien à la médiatisation :
 - [Tribune](#) inter-associative publiée dans le Journal du Dimanche le 10 mars 2019 « *Vouloir sauver des vies n'est pas un délit, dans les montagnes comme ailleurs* » ;
 - Invitation presse inter-associative,
 - Présence sur place des représentants et représentantes nationales des organisations de la CAFI pour des prises de parole et des interviews.
- Journée CAFI du 16 mars 2019 : 53 personnes de 22 associations françaises et italiennes, dont les équipes nationales du Copil, ont été réunies une journée afin d'échanger sur les problématiques à la frontière, les actions et le projet CAFI :
 - Echanges sur la situation sur différents territoires frontaliers : littoral Nord, frontière italienne basse et haute ;
 - Bilan des actions passées et quatre axes méthodologiques ;
 - Réflexion sur les actions futures : commission d'enquête parlementaire ; observatoire pour informer des impacts de la frontière ; mobilisation avec une action symbolique de soutien le même jour aux trois frontières ; saisines nationales et internationales sur les violations des droits aux frontières ; sensibilisation du grand public : jeunes et touristes ; soutien aux maraudes.
- Observations ponctuelles des pratiques des forces de l'ordre à Montgenèvre - trois sessions en 2019 :
 - Les 6 et 9 février 2019 (10 observateurs et observatrices) : observations de refoulements à Clavière (où la police italienne était présente).
 - 28 mai 2019 (deux observateurs) : observations de refoulement via la police italienne venue au poste de police de Montgenèvre.
 - Les 13 et 15 septembre (six observateurs et observatrices) : observations de refoulement via la police italienne venue au poste de police de Montgenèvre et observation d'une prise en charge d'un mineur isolé.
- Communication inter-associative le 8 février 2019 à la suite du décès d'un jeune homme d'hypothermie lors de sa tentative de la traversée de la frontière « [Hautes-Alpes : un nouveau décès, conséquence tragique des politiques migratoires](#) ».

❖ **Frontière franco-espagnole occidentale, axe Irun-Hendaye-Bayonne**

- Mission de mise en lien

Un premier déplacement sur ce terrain a été organisé en avril 2019, afin de rencontrer les équipes locales des associations CAFI, de les mettre en lien si besoin, de faire le point sur les pratiques policières à la frontière franco-espagnole et de réaliser un premier état des lieux des forces associatives et des projets en lien avec la frontière. Cette mission a donné lieu à un rapport de visite diffusé aux acteurs locaux.

- Action d'observations inter-associatives des pratiques des forces de l'ordre à Hendaye (coordination avec l'Anafé)

Une observation des pratiques des forces de l'ordre a été organisée à la frontière franco-espagnole, à Hendaye, du 4 au 6 juillet 2019, afin de pouvoir, sur le modèle des actions inter-associatives d'observations menées à la frontière franco-italienne depuis 2017, avoir une connaissance plus précise des pratiques de contrôle, d'interpellation et de refoulement des forces de l'ordre à l'encontre des personnes en migration et ainsi alimenter les actions de plaidoyer, de communication, voire de contentieux.

L'action a permis de mobiliser 30 personnes des associations CAFI et de l'Anafé, actives directement ou indirectement à la frontière franco-espagnole, ainsi que des militant.e.s locaux d'Hendaye et d'Irun. Les observateurs, en binôme, étaient présents devant le poste de la PAF d'Hendaye, et à la Gare SNCF et Euskotren (au même endroit), au péage de Biriadou (péage « frontière » France-Espagne), au rond-point à l'entrée de Béhobie et sur le pont Saint-Jacques (pont qui relie la France et l'Espagne).

Dans tous les lieux observés, beaucoup de contrôles ont eu lieu mais aucune pratique de « contrôle systématique » n'a été relevée pendant notre présence. La majorité des contrôles a été réalisée au péage du Biriadou, sur un nombre important de bus.

Par ailleurs, aucune arrestation n'a été observée durant notre présence. Cependant, nous avons su qu'au moins six personnes, dont des mineurs isolés, ont été interpellées et refoulées à Irun pendant notre présence, sans que nous puissions les voir alors même que nous étions placés aux lieux habituels de contrôles et d'interpellations selon les témoignages recueillis, ce qui laisse penser que les forces de l'ordre nous ont sciemment évités.

Ainsi, à la différence de la frontière franco-italienne, il apparaît que les contrôles et refoulements sont beaucoup moins systématiques et qu'il y a différents « circuits » de refoulements, ce qui fait qu'ils sont plus difficilement observables sur une action de ce type.

B. Plaidoyer national : demande de création d'une commission d'enquête parlementaire

L'année 2019 a été marquée par un travail de fond pour demander la création d'une commission d'enquête parlementaire pour le respect des droits des personnes migrantes aux frontières intérieures (frontière franco-italienne, frontière franco-britannique, frontière franco-espagnole), en partenariat avec l'Anafé, Tous migrants et la Plateforme de Soutien aux Migrant.e.s (PSM).

Ce travail s'est décliné sous plusieurs formes et lors de plusieurs étapes, qui peuvent se synthétiser en deux points : l'approche des député.e.s pour les sensibiliser et les convaincre et la communication autour de ce projet par la mobilisation sur les territoires.

❖ Mobilisation de député.e.s

Une commission d'enquête parlementaire peut être créée via deux voies : celle du vote de la majorité des député.e.s de l'Assemblée nationale et celle du droit de tirage – chaque groupe parlementaire ayant droit à la création d'une commission d'enquête par session. La première voie semblant

impossible à atteindre à la suite de différents échanges avec des député·e·s et des administrateurs de l'Assemblée, la voie du droit de tirage a été choisie.

A partir du mois de juillet 2019, les groupes parlementaires ont été contactés via des député·e·s de chaque groupe, en leur envoyant un argumentaire complet synthétisant les violations des droits constatées aux frontières, en particulier :

- Le non-respect des procédures à l'entrée sur le territoire ;
- L'impossibilité de demander l'asile ;
- La non-protection des mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s ;
- L'absence de tout dispositif humanitaire/service de base pour les personnes migrantes ;
- Les violences policières, le harcèlement, les destructions et les confiscations des biens des personnes exilées ;
- L'entrave à la solidarité, la poursuite contre les aidants.

Plusieurs rendez-vous avec des député·e·s ont été obtenus de juillet à décembre 2019 – huit député·e·s ont été rencontré·e·s individuellement.

Par ailleurs, d'autres député·e·s ont été rencontré·e·s dans le cadre d'auditions (trois groupes ont procédé à ces auditions), en lien notamment avec le débat sur l'immigration qui a eu lieu début octobre 2019 à l'Assemblée nationale.

A l'occasion de ce débat, une [lettre ouverte](#) a été adressée à tou·te·s les député·e·s le 26 septembre et publiée en tribune dans le Journal du Dimanche le 30 septembre 2019 : « *Mesdames et Messieurs les Députés, ne vous trompez pas de débat !* ».

Ce travail d'approche des député·e·s a permis :

- Un courrier au ministère de l'intérieur alertant sur le traitement des mineurs isolés aux frontières intérieures ;
- L'expression de certaines de nos préoccupations par des député·e·s pendant le débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale ;
- Des visites sur le terrain : deux députées de différents groupes sont venues à la frontière franco-italienne, à Menton, en novembre 2019. Une autre députée a projeté de venir en 2020.
- Une mobilisation spécifique aux frontières par le groupe La France Insoumise :
 - o présence d'une dizaine de député·e·s sur les terrains frontaliers le 15 novembre 2019 accompagnée d'une campagne digitale ;
 - o dépôt d'une résolution demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire (suivant notre argumentaire) auprès de la Commission des lois ;
- Des échanges approfondis avec le groupe Liberté et Territoire (qui continueront en 2020) ;
- De manière générale, une sensibilisation des député·e·s sur la question des violations des droits aux frontières intérieures et un rapprochement avec certain·e·s d'entre elles et eux au sujet de la commission d'enquête mais aussi, plus largement, sur le respect des droits des personnes migrantes et réfugiées.

En outre, en lien avec la mobilisation du 4 décembre (voir ci-dessous) et à l'issue de la conférence de presse organisée à Paris, un courrier a été adressé par les président-e-s des associations de la CAFI aux président-e-s des huit groupes parlementaires à l'Assemblée nationale.

❖ Mobilisation sur les territoires

Le 4 décembre 2019, une action commune organisée dans plusieurs villes-frontières de France (Briançon, Menton, Hendaye, Calais et Dunkerque) a permis de mobiliser plus d'un millier de personnes qui ont dénoncé les violations des droits à ces frontières et demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire.

Le matin du 4 décembre, une conférence de presse s'est tout d'abord tenue à Paris avec les représentant-e-s des associations de la CAFI (président-e-s principalement). Un dossier de presse reprenant notre argumentaire a été adressé aux journalistes.

Puis, le 4 décembre à midi, lorsque la sirène des pompiers a retenti sur les territoires frontaliers, des militant-e-s d'associations de la CAFI et de dizaines d'autres réseaux, ont déroulé de la rubalise comme symbole de lieux de violations des droits, avec à l'appui des pancartes et un visuel commun : « *La France viole les droits des exilé-e-s à ses frontières* » (photos de l'événement [ici](#)) :

- A Dunkerque, 150-200 personnes ont été mobilisées autour de bougies, de panneaux de toutes les villes du littoral Nord et d'un « die-in » symbolisant les personnes décédées à la frontière franco-britannique.
- A Calais, l'événement a été marqué par une préparation avec les personnes exilées. 120 personnes se sont mobilisées le 4 décembre, dans un contexte de destructions de campements.
- A Hendaye, 170 personnes se sont mobilisées, dont une présence importante des militant-e-s espagnol-e-s, ce qui a permis la création ou le renforcement des liens entre les deux côtés de la frontière.
- A Menton, 120 personnes se sont mobilisées, dont quelques membres d'associations italiennes.
- A Briançon, 350 personnes se sont mobilisées autour de Tous Migrants, dont des personnes venant de loin.

Enfin, un [communiqué de presse](#) signé par 44 associations présentes aux frontières franco-espagnole, franco-italienne et franco-britannique, a été publié le 4 décembre : « *Nous demandons une commission d'enquête parlementaire pour le respect des droits des personnes exilées à nos frontières* ».

Les médias ont très bien couvert ces événements : une soixantaine de retombées régionales et nationales ont été comptabilisées, dont deux dépêches AFP bien reprises et des bons articles dans Le Monde, La Croix, Libération.